



Inspection des forêts  
Des 11<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
arrondissements

## FORET CANTONALE DU SEPEY

### REFUGE "LA CHAMPIBÛCHE"

#### INFORMATIONS GENERALES ET REGLES

Ce refuge a été construit par l'équipe forestière du 16<sup>ème</sup> arrondissement forestier et des membres du Groupement mycologique du Pied du Jura Cossonay. Il est destiné à l'accueil du public et peut être loué par **toute personne majeure domiciliée dans le canton de Vaud**.

Lorsque le refuge proprement dit n'est pas utilisé, tout promeneur peut s'abriter librement dans la partie ouverte du refuge et profiter de ses aménagements extérieurs. En revanche, lorsque le refuge est loué, les passants sont priés d'en laisser entièrement l'usage aux locataires.

La réservation du refuge doit être faite au moins une semaine et au plus six mois à l'avance auprès du responsable du refuge :

M. Giovanni Mirabile  
Rue du Melley 24 A  
1142 Pampigny  
076 693 38 53  
giovanni.mirabile@live.fr  
[www.mycopdj.ch/champibuche](http://www.mycopdj.ch/champibuche) (agenda et documents en ligne)

Toute annulation de réservation doit être annoncée au moins 7 jours ouvrables avant la date fixée. A défaut, la location est facturée.

Le locataire est sensé avoir lu tous les documents reçus et respecter les instructions transmises dans ces documents.

## **Les tarifs de location sont les suivants :**

1 journée en semaine	50.- CHF
1 journée le week-end ou les jours fériés	70.- CHF

Les membres du Groupement mycologique du Pied du Jura Cossonay bénéficient d'un tarif réduit de 35.- CHF par jour.

La journée est réputée commencer à 08:00 et se terminer à 06:00 le jour suivant.

Deux caisses de bois de feu par jour de réservation sont mis à disposition dans le refuge. Du bois de feu supplémentaire est disponible dans la réserve au prix de 5.- CHF par caisse.

Lorsque le refuge est occupé par un groupe, la personne ayant signé la formule de location est entièrement responsable de l'utilisation et de la remise en ordre du refuge. Elle répond de tous les dégâts qui devraient être constatés.

Au cas où la remise en ordre des lieux n'aurait pas été effectuée avec suffisamment de soin, ou si des réparations devaient s'avérer nécessaires, ces travaux sont facturés au locataire, en plus de la taxe de location proprement dite. Un montant de 70.- CHF par heure de nettoyage et 50.- CHF par sac de déchets généré ou laissé sur place est facturé au locataire.

La clé du refuge est envoyée au locataire, quelques jours avant la date réservée, par courrier. Elle doit être renvoyée au responsable des locations dans les 5 jours ouvrables suivant la date d'occupation (cachet de la poste faisant foi). Le locataire est facturé de 10.- CHF par jour de retard. En cas de perte ou de non restitution de la clé du refuge, 500.- CHF sont facturés au locataire.

**Une facture est envoyée au locataire dans le mois qui suit la date de la location par le service cantonal des forêts.**

L'accès au refuge se fait à pied (environ 370 mètres), depuis le parking. Un macaron autorisant l'accès à un véhicule jusqu'au refuge est envoyé avec la clé, ceci pour apporter le matériel et transporter des personnes âgées ou handicapées.

Le refuge est équipé d'une installation lumineuse reliée à des panneaux solaires. L'autonomie de la batterie dépend par conséquent de mère nature et il n'est pas possible de garantir de la lumière en tout temps. Le refuge est dépourvu de prise électrique.

Le respect des dispositions précitées fait de ce refuge un lieu de rencontre agréable et plaisant et un cadre idéal pour partir à la découverte d'une nature préservée.

***Des locataires soigneux permettent de garder  
une taxe de location aussi bon marché que possible !***